

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre civile)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BAIE-COMEAU

N° : 655-17-000878-228

DATE : 25 août 2022

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE SERGE FRANCOEUR, J.C.S.

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC (DIRECTION DES ENQUÊTES ET DES
POURSUITES EN INTÉGRITÉ MUNICIPALE)

Demanderesse

c.

RENÉ LABROSSE

Défendeur

JUGEMENT EN DÉCLARATION D'INHABILITÉ

[1] La demanderesse *Commission municipale du Québec (Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale)* soumet une demande introductive d'instance en déclaration d'incapacité du défendeur à exercer la fonction de membre d'un conseil de la Municipalité de Pointe-Lebel pour la durée de son mandat.

[2] **VU** la preuve faite et les pièces déposées;

[3] **CONSIDÉRANT** l'acte d'acquiescement du défendeur sans réserve à la demande (articles 217 et 218 C.p.c.);

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[4] **ACCUEILLE** l'action en déclaration d'incapacité de la *Commission municipale du Québec (Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale)*;

[5] **DÉCLARE** le défendeur René Labrosse inhabile à exercer la fonction de membre d'un conseil municipal de la Municipalité de Pointe-Lebel pour la durée de son mandat;

[6] **DÉCLARE** le défendeur René Labrosse inhabile à se présenter à toute élection municipale sur le territoire de la province de Québec jusqu'aux élections générales prévues en novembre 2025;

[7] **ORDONNE** l'exécution provisoire du jugement nonobstant appel;

[8] **SANS FRAIS DE JUSTICE.**

Serge
Francoeur

Signature numérique de
Serge Francoeur
Date: 2022.08.25 09:37:19
-04'00'

SERGE FRANCOEUR, J.C.S.

Me Alexandra Robitaille
Me Kim Rivard
DIRECTION DES ENQUÊTES ET DES POURSUITES
EN INTÉGRITÉ MUNICIPALE
Pour la demanderesse

RENÉ LABROSSE
1269, rue Granier
Pointe-Lebel (Québec) G0H 1N0

Date d'audience : 18 août 2022